de cette idée et, par conséquent, dans celle du désir qui s'y rattache. En effet, pour qu'une chose soit considérée comme un bien, il faut que quelqu'un en ait fait usage et en ait éprouvé du plaisir. Ainsi, c'est le plaisir que les choses ont déjà procuré qui fait que nous les croyons bonnes et que nous les désirons.

Maintenant, il faut voir si les sensations affectives jouent quelque rôle dans le second élément de la volition, c'est-à-dire dans l'espérance.

Le désir est la première condition du vouloir, mais il n'est pas la seule. En effet, pour que la volition vienne à la suite, il faut que nous ayons quelque espérance de réussir en entreprenant de contenter notre envie. L'élément essentiel de l'espérance, c'est une prévision ou tout au moins un préjugé. Lorsque, grâce à elle, le désir aboutit à une résolution et à des actions volontaires, le but où nous tendons est exactement la même chose que ce qui faisait l'objet du désir. Dans cette hypothèse, il y aura toujours quelque chose à faire par nous-mêmes pour l'exécution, quand ce ne serait qu'un ordre à donner ou une demande à faire; par conséquent, lorsque nous n'en sommes encore qu'à désirer, nous nous demandons jusqu'à quel point nous aurions chance de réussir en entreprenant, et c'est seulement lorsque nous croyons avoir quelque chance de succès que nous nous décidons à entreprendre. Lorsque le succès nous paraît certain, l'espérance est absolue, ou plutôt ce n'est pas seulement de l'espérance, c'est une confiance entière. Alors il en résulte un plaisir sans mélange, dont l'intensité est en rapport avec l'importance du but où nous tendons et qui est un stimulant énergique pour l'activité. Dans le cas où le succès ne nous paraît pas certain, mais seulement probable, la foi n'est pas entière, l'esprit est partagé, et alors nous éprouvons en même temps de l'espérance et de la crainte. En effet, si le succès n'est pas certain, il laisse aussi à quelque degré, et, par conséquent, nous avons à la fois l'espérance de réussir et la crainte d'échouer. Souvent même, selon les diverses considérations dont notre esprit est frappé, la force relative de ces deux sentiments varie d'une minute à l'autre, ainsi que le plaisir et la peine qui en dépendent; alors nous sommes inquiets, nous sommes agités, et souvent l'impatience qui en résulte hâte le moment de la résolution et de l'action.

Les états que nous venons de décrire remplissent une portion considérable de la vie humaine. En effet, il n'y a pas un moment où l'homme ne soit assailli par un besoin ou par un désir. Aussi Virgile, en parlant de Jupiter et de la manière dont il gouverne les hommes, dit que ce dieu stimule constamment le cœur des mortels par des soucis et des inquiétudes, et qu'il ne permet jamais à ses sujets l'engourdissement ou la torpeur.

En somme, toutes les actions volontaires sont précédées et déterminées par des faits psychiques dans lesquels les sensations affectives, et surtout la *douleur*, jouent un rôle considérable.

Voyons maintenant quel est le rôle du plaisir et de la *douleur* dans les actions instinctives. On appelle instinctives toutes les actions involontaires, l'instinct étant la principe de toutes les actions qui se produisent sans le concours de la volonté. Mais le mot instinct ne représente qu'une cause abstraite ou une entité; car les actions instinctives ont une cause occasionnelle, comme les actions volontaires. Cette cause ou cette stimulation n'est pas un désir et une espérance comme dans le cas de volition; c'est seulement une sensation. Par exemple, si une personne est blessée ou brûlée subitement, aussitôt qu'elle a conscience de la *douleur* qui en résulte, elle pousse un cri. Les abeilles ne piquent que quand elles sont effrayées ou irritées. Tout animal qui réagit obéit à un sentiment de plaisir ou de peine. Par la manière dont l'instinct a été formé, il exprime une disposition innée, et c'est là son sens positif. Or, ce qui est inné, ce qui se montre dès les premiers instants de la vie, c'est la loi en vertu de laquelle l'action succède à la sensation. En résumé, il en est des actions instinctives comme des actions volontaires; toutes les fois qu'un acte se produit, c'est toujours parce que la sensibilité qui le branle à l'activité. Seulement, lorsque l'action est involontaire, le rôle de l'intelligence se borne à nous donner la conscience de la sensation et celle de l'effort qui vient à la suite.

Mais ce n'est pas tout; non-seulement le plaisir et la *douleur* sont des moteurs, ils sont aussi des directeurs, et c'est une circonstance bien propre à mettre en relief l'action de la nature ou de la divine Providence. La classe des animaux, considérée dans sa totalité et sans exclusion de l'homme, forme, comme celle des plantes, un des organes de notre planète. Elle y joue un rôle, elle y remplit un office spécial qui a un but dans les intentions providentielles. Ce but est inconnu de la bête, qui n'a que des instincts. Quant à l'homme, alors même qu'il agit en vue d'un résultat très-éloigné, il n'ignore pas que ce qui est pour lui un but dernier n'est pour la nature qu'un moyen d'arriver à un résultat ultérieur. D'ailleurs, l'homme qui vient de naître n'est encore qu'un animal; il ne peut agir que par instinct, et, pendant tout le cours de sa vie, alors même que sa raison a pris les plus grands développements, une partie considérable de ses actes sont encore purement instinctifs. Ainsi, l'homme, de même que la bête, avait besoin d'un guide autre que la raison pour se conserver pendant un certain temps et pour accomplir le rôle qui lui a été dévolu par la Providence.

L'existence de cette nécessité est facile à comprendre. En effet, l'animal est soumis à l'action d'objets et de forces de plusieurs sortes. Soit par leur nature, soit par leur mode d'action, ces agents peuvent contribuer à sa conservation ou bien lui nuire, et même le faire périr. Sans doute, il ne peut pas résister indéfiniment à la puissance de l'univers; il y a une foule de causes accidentelles qui peuvent le faire succomber; ensuite, lorsqu'il est arrivé à un certain âge, sa force de résistance diminue graduellement et la mort est pour lui un résultat final qui n'est jamais douteux. Mais enfin, puisque la Providence destinait l'animalité à jouer un rôle dans l'univers, il lui fallait pourvoir à la conservation du nombre d'individus nécessaire à l'accomplissement de cette fin. Aussi elle y a pourvu, d'abord en dotant chaque espèce d'organes appropriés à son rôle spécial et au milieu dans lequel elle devait le jouer, ensuite en inspirant aux individus de toutes les espèces une tendance innée à fuir la *douleur* et à rechercher le plaisir. Grâce à cette disposition, l'animal évite ou repousse certains agents; il y en a d'autres, au contraire, qu'il recherche, dont il s'empare ou même qu'il s'incorpore, dont l'effet ou le résultat produit dans la partie sensible que l'animal se dirige et que chaque espèce se conserve pendant tout le temps qu'elle est nécessaire à la nature.

Lorsque l'homme a fait une chose qui est conforme aux intentions de la Providence, ou, en d'autres termes, qui lui a satisfait un besoin véritable, il en est averti par un plaisir, par un sentiment de bien-être qui vient à la suite de l'acte. Il semble même que la nature ait proportionné à l'importance des besoins le plaisir qui suit leur satisfaction. Par exemple, comme l'alimentation est une chose absolument nécessaire, la nature a attaché un plaisir très-vif à la satisfaction de ce besoin. L'attrait qui porte les animaux à l'acte reproductif est celui du plaisir le plus intense dont la nature ait enrichi leur courte existence. Pourquoi cela? Parce que, dans chaque espèce animale, la conservation de l'espèce est plus importante que celle de l'individu.

Au contraire, lorsque l'être sensible éprouve de la *douleur*, c'est signe qu'il lui est arrivé, ou par son propre fait, ou par une autre cause, quelque chose que la nature voulait éviter, ou bien que le moment est venu de faire une action que la nature réclame. Ainsi, la *douleur* est un avertissement du principe conservateur qui l'instruit aussi consécutivement. En voici un exemple remarquable. La pitié n'est certainement pas un sentiment agréable, puisqu'il y entre de la *douleur*; mais, comme c'est une manière de sympathiser avec le prochain, on voit parfois des femmes s'apitoyer de telle sorte et donner à leur pitié une telle expression, qu'il semble que la douleur de ce sentiment en éclate auxquels il donne lieu soient pour elles une détente et un soulagement nécessaire. Aussi la religion, qui cherche à satisfaire autant que possible les besoins de l'âme et, sociaux, a-t-elle souvent ménagé à ses sectateurs des occasions de s'apitoyer périodiquement selon des règles prescrites. Chez les païens, cette occasion se rencontrait pendant les fêtes d'Adonis. Alors la mort cruelle et prématurée de l'amant de Vénus était le sujet de manifestations très-bruyantes, qui étaient l'expression de la pitié et auxquelles les femmes surtout prenaient part. Chez les chrétiens, et surtout chez les catholiques, ce sentiment est excité périodiquement par les rites et par les sermons qui rappellent les souffrances des saints et des martyrs, et par les symboles matériels qui représentent la passion de Jésus-Christ. Alors, parmi les personnes qui viennent prendre part aux émotions de cette espèce de spectacle, quel est le sexe qui est le plus largement représenté? C'est presque toujours le sexe féminin.

Cette sensibilité plus grande de la femme, cette soif d'émotion, ce besoin plus grand de se passionner, peut se constater directement par l'observation même. Elle naît de la nature en a mis une marque bien saillante dans les parties du corps qui sont le siége de la sensibilité. Le corps est nécessaire à l'âme et l'âme est nécessaire au corps, pour que tous deux puissent accomplir leurs fonctions. Mais il y a une liaison, une dépendance réciproque plus particulière entre certaines facultés de l'âme et certains organes corporels, et l'on appelle siége d'une faculté la partie du corps à laquelle cette faculté est ainsi associée. Chose remarquable, l'être auquel la faculté infuse sur le développement de l'organe et le développement augmente l'énergie de la faculté. Or, selon l'opinion la plus accréditée, la sensibilité affective a pour siége le plexus solaire, ainsi que les parties voisines du grand sympathique, et, comme l'a remarqué M. Descuret dans sa *Médecine des passions*, cet organe est plus développé chez la femme que chez l'homme. Ainsi la nature a pris soin de manifester par un signe sensible une différence morale qui peut d'ailleurs se constater par l'observation des faits.

— Pathol. En médecine, on donne le nom de *douleur* à la sensation pénible ressentie aux extrémités ou sur le tronc des nerfs. La *douleur* est une sorte d'action réflexe : en effet, perçue dans le cerveau, elle n'y est pas sentie; celui-ci la rapporte aux lieux et dans les organes affectés par une cause quelconque de *douleur*. La *douleur* résulte donc d'impressions particulières faites sur les extrémités, les filets ou les troncs des nerfs, transmises au cerveau et perçues par cet organe. Une partie ne peut plus devenir le siége d'aucune *douleur* dès que les nerfs qu'elle reçoit sont divisés, comprimés ou détruits. Cependant, il est des tissus dans lesquels les nerfs sont très-difficiles sinon impossibles à suivre et qui présentent néanmoins une très-grande sensibilité; tels sont la moelle des os, les tissus fibreux, albumineux, cartilagineux. L'intensité de la *douleur* varie suivant les dispositions naturelles, les maladies et certains modes d'action du cerveau. Ainsi, tandis que les personnes nerveuses, hystériques, hypocondriques, sentent vivement la moindre souffrance, les hommes dont la sensibilité est affaiblie par le froid glacial, par une chaleur brûlante, par l'abus des liqueurs ou des plaisirs, etc., etc., se plaignent à peine de maux considérés comme très-douloureux. Tout le monde connaît l'insensibilité des idiots et de la plupart des fous, et l'on sait que le fanatisme et la contemplation offrent des exemples incroyables de calme au milieu des plus vives *douleurs*. Le sommeil profond interrompt parfois et gêne les sermons qui rappellent les souffrances des saints et des martyrs, et par les symboles matériels qui représentent la passion de Jésus-Christ. Alors, parmi les personnes qui viennent prendre part aux émotions de cette espèce de spectacle, quel est le sexe qui est le plus largement représenté? C'est presque toujours le sexe féminin.

Cette sensibilité plus grande de la femme, cette soif d'émotion, ce besoin plus grand de se passionner, peut se constater directement par l'observation même. Elle naît de la nature en a mis une marque bien saillante dans les parties du corps qui sont le siége de la sensibilité. Le corps est nécessaire à l'âme et l'âme est nécessaire au corps, pour que tous deux puissent accomplir leurs fonctions. Mais il y a une liaison, une dépendance réciproque plus particulière entre certaines facultés de l'âme et certains organes corporels, et l'on appelle siége d'une faculté la partie du corps à laquelle cette faculté est ainsi associée. Chose remarquable, l'être auquel la faculté infuse sur le développement de l'organe et le développement augmente l'énergie de la faculté. Or, selon l'opinion la plus accréditée, la sensibilité affective a pour siége le plexus solaire, ainsi que les parties voisines du grand sympathique, et, comme l'a remarqué M. Descuret dans sa *Médecine des passions*, cet organe est plus développé chez la femme que chez l'homme. Ainsi la nature

portant dans les maladies, dont elle est un des symptômes.

La *douleur* varie suivant les tissus où elle prend naissance, suivant les causes qui la produisent, et son intensité n'est point en rapport avec le degré de sensibilité des tissus à l'état sain. Les os, les cartilages, le tissu cellulaire isolé des nerfs qui le traversent, les membranes séreuses et synoviales, les vaisseaux et les ganglions lymphatiques, les veines et les tuniques externes des artères, le foie, le poumon, le cœur, les hémisphères du cerveau et du cervelet, les corps striés, les couches optiques, les ganglions et les filets du grand sympathique, toutes ces parties, quand elles sont saines, sont insensibles aux irritations mécaniques; l'épiderme et les ongles ne sont jamais douloureux, et les cheveux et les poils paraissent être dans le même cas. Les tissus dits fibreux peuvent être incisés et cautérisés sans être le siége de souffrances; mais, distendus et tiraillés, ils causent de vives *douleurs*. Le tissu musculaire, la moelle des os, la glande mammaire, le testicule, la prostate, les membranes muqueuses, la peau, les nerfs cérébro-rachidiens, le cordon rachidien, les gros troncs nerveux de la base du crâne deviennent douloureux sous l'empire d'une excitation mécanique ou chimique. Tous les organes qui reçoivent des nerfs sympathiques, ainsi que tous les autres tissus, deviennent le siége de vives douleurs sous l'influence de certaines irritations mécaniques, telles que la pression, la piqûre, la déchirure, la brûlure, l'inflammation, la suppuration, la gangrène, etc. Les os, les cartilages, le tissu fibreux, les synoviales articulaires et tendineuses déterminent d'excessives *douleurs* durant le cours des inflammations qui les attaquent. Enfin la *douleur* peut encore se montrer plus ou moins intense chez les animaux, selon leur espèce et le tempérament de chacun d'eux. Ainsi le cheval paraît être, de tous les quadrupèdes domestiques, le plus sensible à la *douleur*. Chez les chevaux de race notamment, arabes, anglais, etc., la sensibilité est très-marquée et son exaltation facile à provoquer. Chez ces animaux, tout à la fois très-sensibles et vigoureux, la fièvre de réaction s'allume avec rapidité, avec énergie, et elle cause promptement des accidents redoutables. Il n'est même pas rare de voir succomber de tels animaux sous la seule influence d'une très-vive *douleur*, déterminée par une opération chirurgicale un peu grave. Les chevaux de race commune, infiniment moins accessibles à la *douleur*, sont aussi moins exposés aux réactions dangereuses qu'elle peut provoquer. En général, les bœufs et les moutons sont moins sensibles à la *douleur* que les chevaux. Les opérations chirurgicales les plus graves, les maladies externes ou internes, qui provoquent une violente fièvre traumatique chez ces animaux, ne sont ensuivies chez ces animaux que de faibles réactions. De très-grandes différences se présentent à cet égard chez le chien. Ainsi, tandis que la *douleur* se montre vivement sentie, prompte à s'exalter et susceptible d'amener des accidents redoutables chez les chiens de chasse, de berger et les petits chiens très-irritables qui habitent les appartements, elle se montre, au contraire, peu développée chez les chiens de garde et particulièrement chez les chiens de combat connus sous le nom de bouledogues. Chez ces derniers, les opérations les plus graves, les maladies internes les plus aiguës, ne déterminent généralement que des *douleurs* obscures, qui ne provoquent souvent aucun mouvement et n'arrachent aucun cri.

Les jeunes animaux sont très-sensibles à la *douleur*. Chez eux, les souffrances violentes de quelque durée provoquent les accidents les plus redoutables, soit pendant le cours des maladies, soit après des opérations chirurgicales de quelque gravité. De semblables effets sont produits sur les animaux d'un tempérament nerveux. Les chevaux de race noble, sensibles et irritables, réagissent avec énergie contre la *douleur* et sont par conséquent exposés aux complications nerveuses, telles que le tétanos, les mouvements désordonnés, les convulsions cloniques, qui en sont trop souvent les conséquences. Aussi, pendant le cours des maladies, soit externes, soit internes, qui s'accompagnent de vives souffrances, comme pendant les opérations chirurgicales qui font naître une violente fièvre de réaction, la pratique doit-elle considérer la *douleur* comme un des phénomènes malades spéciale et la texture des organes influent beaucoup sur le développement de la *douleur*. De même que dans l'état physiologique, tel organe chargé d'une fonction spéciale est sensible à l'action particulière d'un excitant donné, de même aussi la manifestation de la *douleur* se produit sous l'influence de certaines causes déterminantes. On sait, en effet, depuis les expériences de Haller, que les tendons, les cartilages, les membranes séreuses, qui ne manifestent aucune *douleur* sous l'influence de l'action des agents physiques et chimiques, donnent naissance à des *douleurs* violentes lorsque ces parties sont enflammées. C'est ainsi que les liens articulaires, qui n'accusent aucune espèce de sensibilité à l'action des agents chimiques, deviennent très-sensibles lorsqu'ils sont distendus et surtout tordus. C'est ainsi que les nerfs du grand sympathique se rendant aux organes de la digestion, qui se montrent peu sensibles à l'influence des agents physiques et chimiques, accusent d'atroces *douleurs* lors des congestions violentes des muqueuses digestives, des invaginations, des étranglements des volvulus intestinaux. Il en est de même de la membrane interne des veines, du cœur, des artères, du cerveau, du foie, du poumon, des lobes cérébraux, qui, peu sensibles aux irritations mécaniques, donnent lieu à des *douleurs* plus ou moins intenses dans l'état pathologique. Enfin les excitations, les irritations mécaniques appliquées aux muscles ne déterminent aucune *douleur*, tandis que l'inflammation rhumatismale de ces organes fait naître des *douleurs* très-intenses. Ainsi donc chaque organe, chaque tissu manifeste un cri de *douleur*, variable selon la nature de la cause qui le provoque, la composition des tissus, leur excitabilité naturelle, et ce cri morbide n'est pas toujours proportionnel au degré de sensibilité que présentent certains organes dans l'état normal. L'organisation des tissus influe aussi d'une manière bien remarquable sur la production de la *douleur* développée pendant le cours des inflammations. En général, les tissus moins expansibles, quoique d'une organisation complexe, tels que le tissu des poumons, du foie, des reins, de la rate, des muqueuses intestinales, ne suscitent pas, dans le cours de leur inflammation, de très-fortes *douleurs*, parce qu'ici le gonflement inflammatoire est facile, et que, d'autre part, ces organes ne reçoivent pas de nombreux nerfs, plus spécialement affectés au transport de la sensibilité. Au contraire, des parties moins bien organisées, telles que les séreuses, les os, le périoste, le tissu fibreux, les synoviales articulaires et tendineuses déterminent d'excessives *douleurs* durant le cours des inflammations qui les attaquent. Enfin la *douleur* peut encore se montrer plus ou moins intense chez les animaux, selon leur espèce et le tempérament de chacun d'eux. Ainsi le cheval paraît être, de tous les quadrupèdes domestiques, le plus sensible à la *douleur*. Chez les chevaux de race notamment, arabes, anglais, etc., la sensibilité est très-marquée et son exaltation facile à provoquer. Chez ces animaux, tout à la fois sensibles et vigoureux, la fièvre de réaction s'allume avec rapidité, avec énergie, et elle cause promptement des accidents redoutables. Il n'est même pas rare de voir succomber de tels animaux sous la seule influence d'une très-vive *douleur*, déterminée par une opération chirurgicale un peu grave. Les chevaux de race commune, infiniment moins accessibles à la *douleur*, sont aussi moins exposés aux réactions dangereuses qu'elle peut provoquer. En général, les bœufs et les moutons sont moins sensibles à la *douleur* que les chevaux. Les opérations chirurgicales les plus graves, les maladies externes ou internes, qui provoquent une violente fièvre traumatique chez ces animaux, ne sont ensuivies chez ces animaux que de faibles réactions. De très-grandes différences se présentent à cet égard chez le chien. Ainsi, tandis que la *douleur* se montre vivement sentie, prompte à s'exalter et susceptible d'amener des accidents redoutables chez les chiens de chasse, de berger et les petits chiens très-irritables qui habitent les appartements, elle se montre, au contraire, peu développée chez les chiens de garde et particulièrement chez les chiens de combat connus sous le nom de bouledogues. Chez ces derniers, les opérations les plus graves, les maladies internes les plus aiguës, ne déterminent généralement que des *douleurs* obscures, qui ne provoquent souvent aucun mouvement et n'arrachent aucun cri.

Les jeunes animaux sont très-sensibles à la *douleur*. Chez eux, les souffrances violentes de quelque durée provoquent les accidents les plus redoutables, soit pendant le cours des maladies, soit après des opérations chirurgicales de quelque gravité. De semblables effets sont produits sur les animaux d'un tempérament nerveux. Les chevaux de race noble, sensibles et irritables, réagissent avec énergie contre la *douleur* et sont par conséquent exposés aux complications nerveuses, telles que le tétanos, les mouvements désordonnés, les convulsions cloniques, qui en sont trop souvent les conséquences. Aussi, pendant le cours des maladies, soit externes, soit internes, qui s'accompagnent de vives souffrances, comme pendant les opérations chirurgicales qui font naître une violente fièvre de réaction, la pratique doit-elle considérer la *douleur* comme un des phénomènes malades qu'il importe de prévenir, de calmer et de combattre. Quant aux caractères qu'affecte la *douleur*, selon les sensations pénibles qu'elle fait éprouver, l'homme peut les exprimer d'une manière assez exacte au médecin, qui peut en déduire des signes diagnostiques précieux; mais les vétérinaires sont privés de cette ressource, les animaux malades ne pouvant leur fournir de renseignements précis à cet égard. En médecine humaine, on distingue la *douleur* en tensive, gravative, pulsative, lancinante, brûlante, mordicante, etc. Ces diverses espèces de *douleurs*, dont l'homme peut rendre compte par la parole, ne sont point accusées par les animaux. La *douleur* connue sous le nom de prurigineuse ou démangeaison est la seule que les animaux accusent, par le désir irrésistible qu'ils manifestent de se gratter avec leurs pattes, de se mordiller avec leurs dents ou de se frotter parfois avec fureur contre les corps environnants. La gale, certains herpès, les plaies en voie de cicatrisation font naître, chez les animaux, la *douleur* dont il s'agit.

La manifestation plus ou moins intense de la sensibilité, sous la forme de *douleur*, son existence continue ou intermittente, de même que sa disparition subite ou lente peuvent fournir d'utiles renseignements au diagnostic et au pronostic des maladies. En général, lorsque les *douleurs* se produisent d'une manière vive, continue et partent d'un organe important à la vie, comme le cerveau, la moelle épinière, le poumon, les intestins, le foie, les reins, la vessie, etc.; qu'elles s'accompagnent de troubles profonds dans les organes, de fluxion sanguine rapide ou d'inflammation vive, et que le pouls se montre tout à fait fébrile, on a le danger peu d'être très-grand. Le pronostic est encore beaucoup plus grave lorsque ces vives *douleurs* cessent rapidement, que le pouls faiblit de plus en plus, que la face se grippe et que les animaux accusent une grande faiblesse ou un coma profond; ces signes fâcheux annoncent l'hémorragie, la gangrène et généralement une terminaison prompte et fatale de la maladie. Enfin, dans quelques cas, rares il est vrai, la persistance de vives *douleurs* peut seule déterminer la mort. Après une durée assez longue de grandes *douleurs*, les animaux restent fatigués, brisés, abattus, étourdis et généralement faibles et chancelants; mais ces effets consécutifs sont d'une courte durée; ils disparaissent après quelques jours. Ces phénomènes secondaires trouvent une explication satisfaisante non-seulement dans le surcroît d'excitation produit par la *douleur* dans le centre cérébro-spinal, les mouvements violents qu'exécutent parfois les animaux et la réunion surnaturelle de tout l'organisme, mais encore, et lorsque la *douleur* n'est pas la conséquence de l'existence d'une inflammation récente, dans une modification profonde du sang, due à l'augmentation de son eau ou de sa partie inorganique ou débilitante, et à la diminution notable de sa fibrine et de son albumine, ou de ses principes organiques et réparateurs. Ces effets, produits sur le sang, ont été démontrés par M. Clément (d'Alfort). Les *douleurs* moins aiguës, mais prolongées, en maintenant un trouble constant dans toutes les fonctions importantes de la vie, telles que l'innervation, la respiration, la circulation, la digestion, les sécrétions et la nutrition, déterminent des effets non moins funestes. Sous l'influence d'une *douleur* locale prolongée, les parties voisines des lieux endoloris, et notamment les muscles, s'émacient et même s'atrophient, les animaux maigrissent beaucoup et tombent dans le marasme, si, par des soins bien entendus et surtout par des moyens anesthésiques, on ne cherche à faire cesser ou à affaiblir la *douleur*. Les longues et incessantes *douleurs* qui déterminent les effets dont il s'agit sont généralement causées et entretenues par une suppuration prolongée, les abcès, la carie des os, des ligaments, la suppuration des articulations, les ophthalmies internes, les névromes, les tumeurs comprimant le cerveau, la carie dentaire, etc.

Iconogr. La *douleur* est ordinairement personnifiée par une femme assise ou plutôt affaissée, le visage empreint d'une profonde tristesse, les yeux fondant en larmes, la tête couverte d'un long voile, tenant parfois une torche éteinte, mais qui fume encore, et ayant près d'elle une espèce d'urne sépulcrale. Cette façon classique de représenter la *douleur* n'a pas toujours été exactement suivie par tous les artistes : les plus habiles, les plus intelligents ont apporté un sentiment personnel dans cette allégorie. Un sculpteur contemporain, connu par sa fougue et son tempérament quelque peu excentrique, M. Préault, a modelé diverses figures dans lesquelles il a cherché à exprimer la *douleur* d'une façon pathétique. Au Salon de 1835, il envoya une *Femme couchée sur une pierre tumulaire*, « œuvre passionnée et vivement sentie, » a dit Alexandre Decamps, mais qui fut refusée par le jury comme s'écartant beaucoup trop des formes académiques. Au Salon de 1849, il fit admettre une statuette de bronze de la *Douleur* et un *Masque funéraire*; ces deux ouvrages, admirés pour l'énergie de l'expression, ont été critiqués à d'autres points de vue. Louis Desnoyers a dit de la statuette de la *Douleur* : « Comme elle pleure bien! comme le désespoir crispe ses mains, ses pieds, toute sa personne! Oui, sans doute; mais quelle exécution! quels détails! quels pieds! quels cheveux! et surtout quelle étrange idée d'avoir entièrement caché la figure même de la pleureuse, comme si la figure humaine, selon le vieux dicton, n'était pas avant tout le miroir de l'âme! » Quant au *Masque funéraire*, « aux paupières caverneuses, à la bouche de travers, que clôt un doigt d'impossible dimension, » M. Desnoyers a dit : « Il y a un mélange fort louable, assurément, de tristesse et de mystère dans l'expression de la physionomie; mais n'est-ce point sur la face hideuse des trépassés de Bicêtre que l'auteur est allé modeler ce masque? » M. Préault a exposé, au Salon de 1863, une *Hécube* qui peut être considérée encore comme une image de la *douleur*. Une statue colossale des plus remarquables, modelée par M. E. Christophe pour un tombeau, a figuré à l'Exposition universelle de 1855; nous la décrivons ci-après. Citons encore une statuette de la *Douleur*, par M. Travaux, exposée au Salon de 1868; un bas-relief sur le même sujet, par M. Paul Cabet (Salon de 1866); un buste pour lequel David d'Angers a obtenu, en 1810, le prix de la tête d'expression à l'École des beaux-arts, et qui a été donné par l'auteur au musée de sa ville natale. Ce buste est celui d'un homme dont les sourcils froncés, la bouche ouverte dénotent une vive souffrance. « La *douleur* aiguë, a dit Le Brun dans ses *Conférences sur les passions de l'âme*, fait approcher les sourcils l'un de l'autre, et les élève vers le milieu; la prunelle se cache; les veines s'élèvent et marquent un pli aux joues; la bouche s'entr'ouvre et se retire. Toutes les parties du visage sont agitées de différentes façons suivant le degré de la *douleur* : lorsque la gravé, d'après Le Brun, une figure de la *Douleur*. N'oublions pas la belle allégorie peinte par Ary Scheffer : les *Douleurs de la terre s'élevant vers le ciel*.

— **Allus. litt. Douleur, tu n'es pas un mal!** Maxime des stoïciens. L'école stoïcienne, fondée par Zénon, représente une des plus illustres philosophies de l'antiquité. Simple dans son principe et ses déductions, saisissante par son caractère héroïque et paradoxal, elle s'est tellement fait connaître, au moins par les traits les plus saillants de sa morale, que les noms mêmes de ses principaux chefs, sont entrés dans le langage usuel, comme expression d'une mâle impassibilité. Les stoïciens faisaient consister la vertu et le bonheur dans la possession d'une âme également insensible à la volupté et à la douleur, affranchie de toutes les passions, supérieure à toutes les craintes, à toutes les faiblesses. N'admettant d'autre mal que le vice, d'autre bien que la vertu, et considérant tout le reste comme indifférent, ils nient que la douleur fût un mal. Zénon, leur illustre chef, fut le premier qui proclama la loi du devoir, et qui en posa les fondements avec une abondance de preuves qui avait sa source dans une profonde conviction, indépendamment de toute argumentation dialectique. Les passions ne sont point des éléments nécessaires de notre condition : elles sont des maladies de l'âme; la santé, c'est l'*apathie*, l'absence de passions. C'est à cause de cette sévérité d'opinions morales, tout au moins chez les premiers stoïciens, qu'on a donné en général le nom de stoïcisme à toute opinion sévère en **morale.**

Cette doctrine, qui s'alliait si bien avec toutes les vertus mâles et qui tendait à les faire naître, fut en grand crédit chez les Romains, malgré leur peu de penchant pour la philosophie; ils l'adoptèrent avec enthousiasme, car elle s'accordait admirablement avec leur énergie intellectuelle et leur sévérité. On a remarqué, à l'honneur de la secte des stoïciens, que les personnages les plus vertueux de Rome l'avaient adoptée : Brutus, Caton d'Utique, Thrasées, Perse, Sénèque, Tacite, Epictète, Antonin et Marc-Aurèle. La morale est restée la gloire des stoïciens, et, en écartant ce qu'elle renferme de paradoxal et d'outré, elle leur assure la première rang parmi les précurseurs les plus purs et les plus directs du christianisme.

La devise principale des stoïciens était : *Souffre et abstiens-toi*. On rapporte que le disciple de Zénon s'écriait au milieu des souffrances les plus aiguës, causées par la goutte : *Douleur, tu n'es pas un mal*. Il y avait sans doute de l'ostentation dans ces principes de la doctrine stoïcienne, mais elle n'en a pas moins donné naissance aux vertus les plus héroïques.

La maxime des stoïciens est toujours d'un emploi élevé, et s'applique à toutes les douleurs, aussi bien morales que physiques :

« Les divers acteurs de la tragédie se sont mutuellement chargés; Bonaparte seul n'en rejette la faute sur personne; il conserve sa grandeur sous le poids de la malédiction; il ne fléchit pas et reste debout; il s'écrie comme le stoïcien : *Douleur, je n'avouerai jamais que tu sois un mal.* »

CHATEAUBRIAND.

« Que me préparez-vous et pourquoi me regardez-vous en pointant vos tablettes? La prison, l'exil, la souffrance, la ruine de ma maison, le sel semé sur mon foyer? Que peut

contre moi votre colère et la colère de la nature? J'ai le secret d'Epictète, et à la douleur que vous pouvez m'infliger, je réponds comme lui : *Tu n'existe pas.* Je vous attends. Frappez; la blessure rejettera le fer d'elle-même. Il fallait bien qu'il y eût dans la ciguë une divine saveur, pour que le plus grand homme du monde l'ait bue en souriant et en offrant un coq à Esculape. »

EUGÈNE PELLETAN.

« Une balle avait traversé les chairs de l'épaule gauche de Dantès. Il était presque heureux de cette blessure, reçue dans le combat avec les douaniers, car il savait maintenant de quel œil il regardait le danger et de quel cœur il supportait la souffrance. Il avait regardé le danger en riant, et, en recevant le coup, il avait dit comme le philosophe grec : *Douleur, tu n'es pas un mal.* »

ALEX. DUMAS.

« Je ne puis m'empêcher de songer à cette jeune fille devenue célèbre, dans cette grande ville, par son malheur. Elle a dix-huit ans; il y en a cinq qu'elle est tourmentée par un horrible cancer qui lui ronge la tête. Le mal s'avance comme un incendie qui dévore un palais. Une piété tendre et presque céleste semble la rendre inaccessible ou indifférente à la douleur. Elle ne dit pas comme le fameux stoïcien : *O douleur! tu ne me feras jamais convenir que tu sois un mal;* elle fait bien mieux : elle n'en parle pas. »

JOSEPH DE MAISTRE.

Douleur (LA), statue allégorique de M. Ernest Christophe, Exposition universelle de 1855. Une femme nue, assise sur un rocher et repliée sur elle-même, s'affaisse sous le poids de l'infortune; elle cache son visage entre ses mains crispées et incline vers ses genoux sa tête voilée de longs cheveux. Cette figure, de proportions colossales, a été fort remarquée à l'Exposition universelle, bien qu'elle eût été reléguée dans une sorte d'impasse où l'on avait peine à la découvrir, malgré son énormité. « Il a fallu beaucoup de science, d'énergie et de courage, a dit M. Th. Gautier, pour pétrir dans sa glaise antédiluvienne ce mastodonte humain, dont la gracilité actuelle semble s'être effrayée. Placez la statue de M. Christophe, coulée en bronze, sur un socle de granit, au sommet du Père-Lachaise, elle produira un fort majestueux effet et découpera fièrement à l'horizon sa silhouette démesurée. » M. Du Camp a apprécié en fort bons termes cette œuvre colossale. « Elle se recommande, a-t-il dit, par des qualités sérieuses, par un modelé remarquablement juste, par une connaissance approfondie de l'anatomie humaine, et aussi et surtout par l'abnégation qu'il y avait de nos jours à traiter ainsi un semblable sujet. Néanmoins, M. Christophe mérite deux graves reproches : le premier d'avoir caché le visage, le second d'avoir rassemblé en boule tous les membres de sa statue, ce qui lui donne des proportions de largeur que sa hauteur est insuffisante à expliquer. Quant au visage, c'est, dans une allégorie *d'expression*, comme la *douleur*, la dernière chose qu'il soit permis de dissimuler. Le peintre de l'antiquité qui, ayant à peindre Agamemnon assistant au supplice d'Iphigénie, voila la tête du roi des rois ne fit qu'un tour d'adresse; il tourna, il escamota la difficulté, il ne la vainquit pas; or, en art, il faut vaincre toujours. Vous aurez beau mettre dans la musculature d'une statue tous les découragements possibles, vous aurez beau ployer ses épaules, courber sa tête, serrer ses genoux, vous ne nous montrerez pas la *Douleur;* vous ne nous la ferez voir, vous ne la rendrez palpable et émouvante pour nous, spectateurs indifférents ou tout au moins désintéressés, qu'en l'exprimant sur le visage, qu'en nous forçant à la lire dans les yeux, sur les lèvres, en un mot dans chacun des traits de cette tête que vous avez eu tort de cacher sous ses cheveux répandus et derrière ses mains serrées. » C'est là ce qu'a parfaitement compris M. Perraud, l'auteur d'une statue du *Désespoir*, qui est l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture contemporaine.

DOULEVANT-LE-CHÂTEAU, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S. de Vassy-sur-Blaise, sur la Blaise; pop. aggl. 692 hab. — pop. tot. 717 hab. Hauts fourneaux. L'église (XIIIe et XVe siècle) offre un joli portail de la Renaissance et des restes d'anciens vitraux. Napoléon y établit deux fois son quartier général en 1814.

DOULI s. m. (dou-li). Sorte de palanquin ou chaise à porteurs, usitée dans les Indes.

DOULIANCOUR (Adrien DAUSSI, dit), martyr protestant. V. DAUSSI.

DOULIOT (Jean-Paul), ingénieur français, né à Avignon en 1788, mort en 1834. D'abord simple ouvrier, il parvint, à force de travail, à devenir professeur de mathématiques, puis professeur d'architecture et de construction à l'Ecole de dessin. Ses principaux ouvrages sont : *Traité spécial de la coupe des pierres* (Paris, 1825, 2 vol. in-4°); *Cours élémentaire théorique et pratique de construction* (Paris, 1828, 2 vol.); *Cours de dessin industriel*, avec Krafft et Normand.

DOULITCHAMPA s. m. (dou-li-tchan-pa). Bot. Nom local du lirianthe à grandes fleurs, arbre du Bengale.

DOULLENS (en latin *Dulincum, Dulingium*), ville de France (Somme), ch.-l. d'arrond., à 33 kilom. N. d'Amiens, sur la rive droite de l'Authie; pop. aggl. 3,116 hab. — pop. tot. 4,706 hab. L'arrond. comprend 4 cantons, 89 communes et 59,963 hab. Tribunaux de première instance et de justice de paix; prison centrale de femmes; hospice; filature hydraulique de coton; papeterie; tartes renommées. Commerce de grains, d'huile, de chanvre, de lin, de bestiaux, de toiles d'emballage.

Doullens est entourée de boulevards qui offrent d'agréables promenades. L'église Saint-Martin, qui domine toutes les autres constructions de la ville, est remarquable par la légèreté de ses piliers de grès et par ses ornements intérieurs, parmi lesquels figurent en première ligne les belles boiseries de la chapelle de la Vierge et un beau sépulcre surmonté de statues plus grandes que nature. La citadelle, bâtie sur une éminence, a été successivement réparée ou augmentée sous Louis XIII et sous Louis XIV par Erard, de Ville et Vauban; elle occupe une superficie de 50 hectares et est utilisée depuis longtemps comme prison d'Etat. Sous l'ancienne monarchie, quelques princes du sang, les comtes de Maillebois et de Mailly, le duc du Maine y furent successivement détenus; de nos jours, elle a servi de prison à Barbès, à Blanqui, à Raspail et à Guinard.

Doullens appartint d'abord aux comtes de Vermandois, et ensuite à ceux de Ponthieu. Les Espagnols, sous la conduite du comte de Fuentes, prirent cette place en 1595 et y commirent des cruautés inouïes. Elle passa plus tard aux mains du comte d'Artois, depuis Charles X, qui la possédait encore en 1789. En 1814, lors de l'invasion étrangère, les Russes s'emparèrent de la forteresse.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur cette ville : *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Doullens*, par le P. L.-Fr. Daire (Amiens, 1784, in-12); *Histoire des ville et doyennés de Doullens et de Vignacourt* (Amiens, s. d., in-12); la *Ville de Doullens : ses souvenirs historiques, ses monuments et ses hommes dignes de mémoire*, par H. Dusevel (Amiens, 1855, br. gr. in-8°); *Petite chronique de Doullens, telle qu'elle se trouve au cartulaire rouge de ladicte ville* (Vervins, 1851, br. in-4°, goth.); *Rapport de la commission du prix Thélu pour la meilleure histoire de Doullens*, par M. M. Vion (Amiens, 1861, br. in-8°); voir aussi, *Annuaire statistique de la Somme* (1827, in-8°); l'*Essai sur l'origine des villes de Picardie*, par M. Labourt, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* (1re série, t. IV, in-8°), et le *Rapport sur les armoiries des villes d'Amiens... et Doullens*, par M. A. Dutilleux, dans le même recueil (2e série, t. XIX); l'*Ancienne coutume locale de Doullens* se trouve dans le *Coutumier général* de Richebourg (t. I, p. 152) et la *Nouvelle coutume locale* de cette ville, dans le même recueil (t. I, p. 198).

DOULOIR (SE) v. pr. (dou-loir — lat. *dolere*, même sens). Se plaindre : SE DOULOIR *n'apaise pas la douleur.* ‖ Souffrir, éprouver des douleurs : *J'ai commencé à* ME DOULOIR *dans tous les membres.* (Beaumarch.)

DOULOUM s. m. (dou-loumm). Métrol. V. DENUM.

DOULOUREUSEMENT adv. (dou-lou-reu-ze-man — rad. *douloureux*). D'une façon douloureuse, avec douleur : *Il en est* DOULOUREUSEMENT *affecté. Il se plaignait* DOULOUREUSEMENT.

DOULOUREUX, EUSE adj. (dou-lou-reu, eu-ze — lat. *dolorosus;* de *dolor*, douleur). Qui cause de la douleur, qui produit sur les organes un effet désagréable : *Un coup* DOULOUREUX. *Une plaie* DOULOUREUSE. *Un mal* DOULOUREUX. *Une chute* DOULOUREUSE. *Une impression* DOULOUREUSE. *Le coup une fois reçu est moins* DOULOUREUX *que la crainte perpétuelle de le recevoir.* (Lamart.)

Dans la tête s'embrase un foyer *douloureux*.

PONGERVILLE.

‖ Qui exprime la douleur; qui est inspiré, arraché par la douleur : *Un cri* DOULOUREUX. *Des plaintes* DOULOUREUSES. *Des regards* DOULOUREUX. *Des larmes* DOULOUREUSES.

Aux élans redoublés de sa voix *douloureuse*,
Tous ses valets tremblants quittent la plume oiseuse.

BOILEAU.

— Par ext. Douloureusement impressionnable : *J'ai la peau tendue et* DOULOUREUSE.

— Fig. Qui cause une douleur morale, qui donne du chagrin, des peines d'esprit : *Une pensée* DOULOUREUSE. *Un souvenir* DOULOUREUX. *Un spectacle* DOULOUREUX. *Une perte* DOULOUREUSE. *La prière rend l'affliction moins* DOULOUREUSE. (Lamenn.) *L'existence du soldat est, après la peine de mort, la trace la plus* DOULOUREUSE *de barbarie qui subsiste parmi les hommes.* (A. de Vigny.) *Le souvenir d'un bonheur est quelquefois* DOULOUREUX *comme une infortune.* (A. d'Houdetot.) *C'est un* DOULOUREUX *spectacle que celui du supplice de l'homme de bien victime de sa vertu.* (Bignon.) ‖ Qui souffre une douleur morale; qui est douloureusement impressionné :

Mon cœur *douloureux* s'ouvre à celui qui délivre.

SOUMET.

— **Antonymes.** Anodin, indolent, obtus.

DOULTREMAN (Henri), historien français. V. OULTREMAN (Henri D').

DOUM s. m. (doumm). Bot. Nom d'un palmier d'Egypte et d'Arabie.

— **Encycl.** Le *doum*, rapporté par les divers auteurs aux genres *cucifère, douma* et *hyphœne*, est un palmier dont le stipe ou tige atteint une hauteur de 10 mètres, sur 1 mètre de tour à la base. Sa surface est légèrement marquée d'anneaux superposés. Un peu au-dessus du sol, il se partage en deux branches, qui à leur tour se bifurquent plusieurs fois, particularité remarquable dans cette famille. Chaque ramification se termine par un faisceau de feuilles palmées, longues de 2 mètres et plus, composées de folioles soudées dans leur moitié inférieure, et portées sur des pétioles demi-cylindriques, creusés en gouttière, engaînants à leur base, épineux et longs de 1 mètre au moins. Les fleurs sont dioïques, et disposées en grappes renfermées dans des spathes qui naissent à l'aisselle des feuilles. Les mâles ont un calice à six divisions inégales et six étamines; les femelles ont le calice à six divisions plus grandes et presque égales; un ovaire libre, trilobé, à trois loges, surmonté de trois styles. Le fruit est un drupe sec, simple, bilobé ou trilobé, à écorce fine et d'un brun clair, recouvrant un tissu fibreux, au centre duquel est un noyau osseux. L'amande se compose d'un albumen corné, creux au centre et portant l'embryon au sommet. Cet arbre, décrit par Théophraste, qui mentionne le fruit sous le nom de *kouki*, et par Pline, n'a été néanmoins bien connu qu'à la suite de l'expédition française en Egypte. Il est très-répandu dans la Thébaïde et la haute Egypte, où il rend d'importants services : en fixant les sables du désert, il permet d'étendre les limites de la culture. Le bois, plus dur que celui du dattier, est employé dans la construction des édifices; le plus souvent on le débite en planches. Les feuilles servent à la confection des nattes, des tapis, des corbeilles et de divers ouvrages analogues. Les fruits, peu usités dans l'alimentation, se vendent plutôt dans le pays comme médicament. Les musulmans font des chapelets avec ses graines. Le *doum* est peu répandu dans nos jardins d'Europe; la bizarrerie de sa végétation lui mériterait une place dans nos serres, où sa conservation offrirait peu de difficultés.

DOUMASSIE, ville d'Afrique, dans la haute Guinée, sur la côte d'Or, dans le royaume des Achantis, à 44 kilom. S. de Coumassie. Ville importante par le commerce et l'industrie de ses habitants.

DOUMBAÏ s. m. (doum-ba-i). Espèce de bœuf. V. DOMBEY.

DOUMERC (Jean-Pierre, baron), lieutenant général français, dont le nom est gravé sur l'arc de triomphe de l'Etoile, né en 1767, mort en 1847. Il partit comme volontaire en 1791, devint colonel du 9e cuirassiers en 1804, général de brigade et baron en 1806, et général de division en 1811. Il se distingua particulièrement à Austerlitz, dans les campagnes de 1812, de 1813 et de 1814, reconnut Louis XVIII, se rangea sous les drapeaux de Napoléon à l'époque des Cent-Jours, resta sans emploi pendant la seconde Restauration, mais reprit du service en 1830. Le général Doumerc, à la tête de ses cuirassiers, s'était rendu redoutable à l'ennemi par son habileté et son sang-froid.

DOUNE, bourg d'Ecosse, comté et à 44 kilom. S.-O. de Perth, à la jonction de l'Ardoch et du Teith; 3,000 hab. Fabrication de toiles de coton; autrefois importante manufacture de pistolets renommés. Ce bourg n'offre d'intéressant que les ruines de son château, bâti au XIVe siècle par Nurdoch, duc d'Albany, sur une presqu'île formée en amont du confluent de l'Ardoch et du Teith. Les murailles de cette forteresse, qu'habitèrent souvent la reine Marguerite et Marie Stuart, ont 3 mètres d'épaisseur. On voit encore à l'intérieur la cuisine, la grande salle, quelques chambres fort tristes et des prisons. En 1745, les partisans du prince Charles-Edouard s'en emparèrent. Le poëte Home, l'auteur de *Douglas*, y fut enfermé avec d'autres prisonniers de guerre et fut assez heureux pour s'évader. Waverley, un des héros de Walter Scott, fut aussi renfermé dans ce vieux château ruiné.

DOUNGOURPOUR, ville de l'Indoustan anglais. V. DOONGURPOUR.

DOUNKAS (Etienne), philosophe et mathématicien grec, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle à Tournovo, en Thessalie. Il fit ses études dans les universités de Halle et de Gœttingue et revint ensuite dans sa patrie, où ses leçons et les ouvrages qu'il publia lui acquirent bientôt une brillante renommée et le firent appeler à la chaire de philosophie du lycée fondé en 1798, par le prince Démétraky Mourouzy, à Couroutzesmé, sur le bosphore de Thrace. Il occupa cette chaire pendant plusieurs années avec beaucoup d'éclat; remplacé par Koumas, il se rendit en Moldavie, où il devint archimandrite de l'Eglise patriarcale et abbé du monastère de Rochitossa. On a de lui, entre autres ouvrages, un *Cours complet de mathématiques*, une *Physique* et un *Traité d'esthétique et de morale.*

DOUNOT, jurisconsulte et mathématicien français, né à Bar-le-Duc, mort en 1640. C'était un homme fort savant, fort estimé par Descartes et sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail. On lui doit la première traduction française des *Eléments de la géométrie d'Euclide* (Paris, 1610), accompagnée de notes pleines d'érudition, et *Confutation de l'invention des longitudes* ou *De la micrométrie de l'aimant* (Paris, 1611).

DOUNOUS-COMBES, philosophe français. V. COMBES-DOUNOUS.

DOUPION s. m. (dou-pi-on — de l'ital. *duppio*, double). Comm. Soie grossière, fournie par les cocons doubles.

DOUR, petite ville de Belgique, province du Hainaut, arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Mons, ch.-l. de canton; 6,712 hab. Importante exploitation de houille, de fer, de calcaire à chaux et de grès; blanchisseries, tanneries, tisseranderies; belles corderies; fabrique de tuiles et de carreaux. Beau château moderne.

DOURA ou **DOURAH** s. m. (dou-ra). Bot. Millet de l'Inde, plus connu aujourd'hui sous le nom de sorgho : *Les femmes et les enfants ne t'apporteront plus le lait du chameau, l'orge ou le* DOURA *dans le creux de la main.* (Lamart.) *Dans la salle du repas riaient et babillaient plusieurs jeunes servantes, mangeant des oignons crus, des gâteaux de* DOURA *et des dattes.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** On confond sous ce nom plusieurs graminées cultivées en Egypte pour la nourriture de l'homme. La plus connue, celle à laquelle appartient surtout le nom de *doura*, est le sorgho, dont on fait trois récoltes annuelles, et qui sert d'aliments à la majeure partie des populations de l'Orient. Le *doura châmy* est le millet, que l'on emploie aussi comme nourriture pour l'homme, les oiseaux de basse-cour et le gibier. Le *doura kysan* est le maïs, dont la culture est moins répandue dans ce pays. Enfin, sous le nom de *doura-el-bachemin* ou millet des marais, on désigne les graines du nymphæa bleu, qui servaient jadis et servent encore aujourd'hui d'aliment.

DOURADINHA s. m. (dou-ra-di-gna; *gn* mll). Bot. Nom spécifique d'une walthéria qui croît dans le Brésil.

— **Encycl.** La walthéria *douradinha* est une plante presque ligneuse, portant des feuilles arrondies, obtuses, cordées, glauques et tomenteuses de tous côtés, à fleurs disposées en grappes terminales. Elle est employée avec succès à l'intérieur dans les affections catarrhales.

Il existe encore une autre plante à laquelle les indigènes donnent le même nom, et qui appartient à la famille des rubiacées. C'est un petit arbuste tubuleux, à feuilles elliptiques, coriacées, polies et presque sessiles, à fleurs pédonculées en panicules, à corolle monopétale. Ses fruits sont des baies violettes disposées en deux loges. Ses feuilles et son écorce sont apéritives, puissamment diurétiques et diaphorétiques. On la désigne dans le pays sous le nom de *douradinha do campo.*

DOURAK, ville de Perse, dans le Kousistan, à 127 kilom. S. de Schouster, sur la rive droite du Jerahi, près de l'embouchure de cette rivière dans le golfe Persique; 8,000 hab. Industrie assez importante consistant principalement dans la fabrication des mouchoirs et des manteaux arabes.

DOURANI s. m. (dou-ra-ni). Linguist. Idiome des Afghans.

DOURANIS, peuple de l'Afghanistan, entre la chaîne du Varapomisus au N. et le grand lac Salé de la Perse à l'O. Ils sont au nombre de 500,000 environ, et se livrent à l'agriculture et à l'élève du gros et du menu bétail.

DOURBAULT (Richard DE), poëte normand de la seconde moitié du XIIIe siècle. On n'a de lui qu'une pièce de vers, intitulée la *Coutume de Normandie*, composée en 1280 et imprimée dans le *Dictionnaire du droit normand* de Houard (Rouen, 1782).

DOURBIE, rivière de France (Aveyron). Elle naît dans le département du Gard, au pied du mont de Lespérou, entre dans le département de l'Aveyron, baigne Saint-Jean-du-Bruël, le plateau de Larzac, la Roque-Sainte-Marguerite, et se jette dans le Tarn au-dessus du pont de Millau, après un cours de 70 kilom. Ses rives sont très-pittoresques et hérissées de rochers calcaires dans lesquels s'ouvrent de belles grottes. Il se publie à Millau un journal qui a pour titre l'*Echo de la Dourbie.*

DOURDAN, ville de France (Seine-et-Oise), ancienne capitale du Hurepoix, ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Rambouillet, à 51 kilom. S.-O. de Paris, à la source de l'Orge, près de la forêt de Dourdan; pop. aggl. 2,697 hab. — pop. tot. 2,914 hab. Fabriques de bas de soie et de laine; filature hydraulique de coton, blanchisseries, ouvrages de nacre. Commerce de blé, de laines et de bestiaux.

« La ville de Dourdan dit M. Guyot, s'élève à mi-côte sur le versant de la vallée exposé au midi, dominé par les grands clochers de son église et le donjon de son vieux château, qui conserve un aspect imposant. Presque circulaire, contenue dans une enceinte de murailles fortifiées, prolongée seulement par quelques faubourgs, bordée plutôt que traversée dans sa partie inférieure par la rivière d'Orge, la ville est coupée, dans le sens de sa longueur, par deux voies principales, qui relient ses quatre portes et auxquelles toutes les autres rues viennent aboutir. L'église, le château, la place de la Halle, occupent le centre. La rivière, qui prend sa source à deux lieues de là, au village de Bretencourt, forme en se divisant une sorte d'île au pied des murailles de Dourdan. A l'E. et à l'O. s'étendent des prairies qui étaient autrefois des étangs; sur les pentes, jadis cultivées en vignes, les champs s'étagent et rejoignent la plaine. Au N. la forêt de Dourdan, au S.-O. les bois de Louye couronnent de verdure la cime des coteaux et complètent un paysage dont la variété, l'harmonie et le calme intéressent l'œil en le reposant. »

L'église paroissiale, dédiée à saint Germain, fut commencée à la fin du XIIe siècle. Détruite en partie dans les premières années du XVe siècle, restaurée au commencement du XVIe, mutilée de nouveau et encore réparée vers 1591, elle a perdu son premier aspect, mais elle attire néanmoins l'attention des archéologues. Elle a la forme d'un parallélogramme; deux tours s'élèvent sur la façade occidentale, une troisième flèche se dresse sur le milieu du comble.

Le château de Dourdan remonte au XIIIe siècle; il en subsiste plusieurs tours formant une vaste enceinte entourée de fossés et dans l'un des angles de laquelle se dresse le donjon, grosse tour cylindrique à deux étages.

Dourdan, qui appartenait en propre à Hugues Capet, fut incorporée au domaine lorsque ce prince arriva à la couronne. Henri II l'engagea à la famille de Guise, et, en 1596, elle fut vendue à un membre de la famille Diesbach, de Berne. Celui-ci la céda au sieur de Harley-Sancy, qui, à son tour, transféra ses droits au seigneur de Rosny. Louis XIII, en 1610, remboursa le prix pour lequel elle avait été engagée, et la réincorpora au domaine royal. C'est à Philippe-Auguste qu'est due la construction du château. Jean sans Peur s'empara de Dourdan en 1411.

DOURGA, déesse, épouse de Siva dans la mythologie indienne. Ainsi que ce dieu, elle est souvent représentée comme terrible et redoutable. C'est l'emblème de la sagesse armée et invincible. D'abord fille de Dakcha, elle épousa Siva sous le nom de Sati et mourut en voyant le mépris que son père avait pour son époux. Elle revint au monde comme fille d'Himâlâ ou Himâlaya, qui est l'Imaüs personnifié, et de Menakâ. Dans cette seconde existence, son nom est Parvati, c'est-à-dire fille de la montagne, ou bien Oamâ, à cause des austérités auxquelles elle se livra pour mériter l'attention de Siva. De même que ce dieu est honoré et craint sous le nom de Câla, on adore aussi sa femme sous le nom redoutable de Kâli; ceux de Echandi et de Dourgâ sont tout aussi effrayants, et ce dernier lui vient du géant Dourga dont elle a triomphé. Les poëmes sacrés sont remplis du récit de ses exploits : sa fête se célèbre au mois d'âswina ou d'octobre. On la représente avec dix bras. Dans une de ses mains droites elle a une lance dont elle perce le géant Mahicha; une des mains gauches tient la queue d'un serpent et les cheveux du géant dont le serpent mord la poitrine. Ses autres mains sont toutes étendues derrière sa tête et portent divers instruments de guerre. Contre sa jambe droite est couché un lion; à gauche, le géant qu'on vient de nommer. On lui offre souvent des sacrifices sanglants, et même des sacrifices humains. *Kâli* signifie *noire;* sous cette forme on la peint comme une femme noire avec quatre bras : dans une main un cimeterre, dans l'autre la tête d'un géant qu'elle tient par les cheveux; une autre main s'étend pour bénir; la quatrième rassure contre la peur. Elle a pour pendants d'oreilles deux cadavres, un collier de crânes, la langue allongée, une ceinture formée de mains de géants, et ses cheveux tombant sur ses talons. Elle vient de boire le sang de ses ennemis : ses sourcils en sont teints et sa poitrine en est inondée; ses yeux sont rouges comme ceux d'une personne ivre. Elle a une jambe posée sur la poitrine et l'autre sur la jambe de son époux. Cette pose fait allusion à une légende d'après laquelle la déesse, victorieuse d'un géant, se mit à danser avec tant de violence que le monde en était ébranlé. Pour l'arrêter, Siva se jeta sous ses pas; à cette vue, elle resta sans mouvement et la terre fut sauvée. Elle eut deux fils : Ganesa et Kârtikéya. S'étant retirée dans les eaux du Gange, elle y reçoit les nombreux dévots qui chaque jour courent après la mort en se jetant dans le fleuve sacré.

DOURGA (détroit de), détroit de la mer des Moluques, au N. de celui de Torres, sur la côte méridionale de l'île ou terre des Papous, par 7° 27' de lat. S., et 136° 35' de long. E. Son entrée méridionale n'est pas déterminée d'une manière bien certaine, car jusqu'en 1835 il n'avait été regardé que comme l'estuaire formé par l'embouchure d'un fleuve. Ses côtes sont habitées par les naturels de la terre des Papous, qui vivent encore dans l'état le plus sauvage et ne marchent qu'armés d'arcs, de flèches et de javelots.

DOURGAH-POUJAH s. f. (dour-gâ-pou-jâ). Fête de la déesse Kâli, dans l'Inde.

— **Encycl.** La *dourgah-poujah* est une des plus solennelles et des plus curieuses fêtes religieuses célébrées par les Indous. La déesse Kâli préside aux meurtres, au libertinage, à la luxure et aux souffrances humaines. Rien de plus atroce que les tortures que bravent les adorateurs de la déesse pour être agréables à Kâli en cette occasion solennelle : les uns, couverts de vêtements à travers lesquels le sang ruisselle, paraissent dans les processions publiques qui parcourent les rues, la langue percée d'une broche; d'autres ont les paupières percées d'hameçons; d'autres enfoncent en plusieurs parties de leur corps des bambous flexibles entre la peau et la chair. En certains endroits s'élèvent des mâts de cocagne singuliers : à l'extrémité est suspendu un homme accroché à une planche transversale par deux hameçons passés dans les chairs du dos; il tourne en l'air avec rapidité et jette des fleurs à la foule. Ces hideuses jongleries attirent un grand nombre d'indigènes et de touristes anglais avides d'émotions. Dans les principales villes, on sacrifie, à l'occasion de la *dourgah-poujah*, un bœuf dévotement élevé dans les enclos des pagodes. La victime, les sabots bien cirés, la tête ornée de fleurs, est conduite au lieu de l'immolation. Sa tête couronnée doit tomber d'un seul coup frappé avec une lame colossale. Les dépouilles appartiennent aux brahmes. Le sang seul est agréable à Kâli. On a justement reproché aux Anglais de tolérer ce que ces fêtes indoues ont de révoltant, et même de s'y associer dans une certaine mesure. C'est ainsi que, durant la *dourgah-poujah*, les canons du fort William, à Calcutta, ne cessent de tonner en l'honneur de Kâli, la déesse de la débauche et du meurtre. Aucun gouvernement n'a le droit d'imposer une religion quelconque; mais tous ont le devoir de faire respecter les lois de l'humanité.

DOURGAM s. m. (dour-gamm). Nom que l'on donne, dans l'Inde, à des forteresses construites sur des hauteurs très-escarpées.

— **Encycl.** C'est d'un *dourgam* situé sur les bords de l'Indus qu'Alexandre fit le siége, et on sait qu'il ne s'en empara qu'après de longs et pénibles efforts. Les *dourgams* ont un inconvénient grave : l'air froid qu'on y respire, tandis qu'il fait dans la plaine une chaleur excessive, en rend le séjour extrêmement malsain. Les hommes qui y tiennent garnison sont exposés à contracter des fièvres opiniâtres et très-difficiles à guérir. Du reste, l'art de l'ingénieur a peu de chose à faire pour la défense des *dourgams;* la nature en a fait presque tous les frais : les forteresses sont toutes situées dans des lieux à peu près inaccessibles.

DOURGNE, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S.-O. de Castres; pop. aggl. 812 hab.; — pop. tot. 1,715 hab. Fabriques d'étoffes communes; exploitation de marbre gris et de marbre blanc. De l'ancien château de Rochefort, il subsiste une tour entière couronnant une éminence; un souterrain creusé dans le roc; une porte et des fragments des murs d'enceinte. But de pèlerinage.

DOURI (Frémin), en latin **Freminus Durius**, érudit français, né à Pissy (Normandie) en 1512, mort à Rouen en 1578. Il fut un des hommes les plus savants de son temps, professa la philosophie à Paris, puis entra dans les ordres. Outre des poésies latines, on a de lui des traductions d'Aristote, de Galien et de Cléomède.

DOURIS D'ÉLÉE, poëte grec, né à Elée (Etolie). Il vivait sous le règne de Lysimaque, dans la deuxième moitié du IVe siècle avant notre ère. On a de lui une épigramme, qui a été insérée dans l'*Anthologie grecque.*

DOURIS DE SAMOS, historien grec, mort vers 270 av. J.-C., descendait d'Alcibiade et était frère de Lyncée. Il remporta aux jeux olympiques la victoire du pugilat dans la lutte des enfants, se rendit à Athènes, où il reçut les leçons de Théophraste, puis retourna dans l'île de Samos et s'empara de la tyrannie. Il nous reste des fragments de ses ouvrages historiques, publiés sous le titre de *Duridis Samii quæ supersunt* (Utrecht, 1841, in-8°). Plutarque conteste en plusieurs passages les assertions de Douris, que Cicéron appelle « un historien assez diligent. »

DOURLACH, ville du duché de Bade. V. DURLACH.

DOURLEN (Victor), professeur d'harmonie et d'accompagnement au Conservatoire de Paris, né en 1779. Il entra au Conservatoire en 1797, dans la classe de piano de Mozin, suivit le cours d'harmonie de Catel, et étudia la composition sous la direction de Gossec. Lauréat de l'Institut pour le premier grand prix de composition musicale en 1806, il fit le voyage de Rome, y écrivit un *Dies iræ* qui lui valut une mention honorable, et revint en France en 1808. En 1816, il fut nommé professeur d'harmonie et d'accompagnement au Conservatoire, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1846, époque de sa retraite. M. Dourlen a donné au théâtre Feydeau sept partitions, qui ont obtenu des succès d'estime auprès des musiciens. Outre ces ouvrages, il a publié plusieurs compositions instrumentales, un *Tableau synoptique des accords*, à l'usage de ses élèves, et un *Traité d'harmonie, contenant un cours complet, tel qu'il est enseigné au Conservatoire de Paris.*

DOURNAZAC, bourg et commune de France (Haute-Vienne), cant. de Saint-Matthieu, arrond. et à 32 kilom. de Rochechouart, sur un petit affluent de la Dronne; pop. aggl. 237 hab. — pop. tot. 2,223 hab. Ruines du château de Montbrun; forges et hauts fourneaux.

DOURO s. m. (dou-ro). Métrol. Monnaie d'argent d'Espagne, au titre de 900 millièmes, du poids de 26[gr],291, d'une valeur réelle de 5 fr. 21.

DOURO ou **DUERO**, ancien *Durius*, fleuve d'Espagne et de Portugal. Il prend sa source en Espagne au pic d'Urbion, dans la province de Soria, coule d'abord vers le S.-E., puis au S., prend ensuite, au delà de Soria, la direction O., traverse la province de Soria, le S. de celle de Burgos, celles de Valladolid et de Zamora, limite l'Espagne et le Portugal, pénètre dans ce dernier royaume où il arrose les provinces de Tras-os-Montes, de Beira et de Duero, et, un peu au-dessous de Porto, se jette dans l'océan Atlantique, après un cours de 700 kilom. Le Douro baigne Soria, Arnanda, Toro, Zamora, Miranda et Porto. Ses affluents les plus considérables sont : à droite, la Pisuerga, la Seguilla, le Sabar, le Tamego; à gauche, le Rio Tibuerto, la Riaza, la Tormes et l'Agueda. Son lit rocailleux, ses tourbillons et la rapidité de son cours le rendent peu propre à la navigation. Il n'est guère navigable pour les gros navires que jusqu'à Porto, et encore les vaisseaux ne peuvent-ils entrer dans cette ville qu'à la marée montante. Les petits bateaux remontent jusqu'à 130 kilom. au-dessus de l'embouchure.

Le bassin du Douro, limité au N. par la grande chaîne des Cantabres, à l'E. par l'arête principale des monts Ibériques et au S. par une chaîne qui prend les noms de Sierra Pela, Sierra de Guadarama, Sierra de Avila, Sierra de Gredos, Sierra de Gata, Sierra de Estrella, a près de 12,000 mètres carrés de superficie. La vallée du Douro est généralement profonde et étroite dans le cours supérieur du fleuve, mais elle s'élargit à partir d'Aranda et offre de beaux sites. Les eaux du Douro sont très-poissonneuses; on y pêche surtout des aloses renommées pour la délicatesse de leur chair.

DOURO, ancienne province du Portugal, entre celles de Minho au N., de Tras-os-Montes à l'E., de Beira au S., et de l'océan Atlantique à l'O. Cette contrée, montagneuse en partie, est traversée au N. par la Serra Catarina et au S. par la Serra Alcoba; mais sa surface va généralement en pente du côté de la mer, ainsi que l'indique la direction de ses cours d'eau, qui coulent tous de l'E. à l'O. La province du Douro, qui comprenait 375,982 hab., a été incorporée à celle de Minho et forme depuis 1867 l'un des dix-sept départements du Portugal.

DOUROU-BIKRO s. m. (dou-rou-bi-kro — mot arabe qui signifie littéralement *un douro moyennant son frère*). Chez les Arabes, Intérêt de 100 pour 100.

DOUROUCOULI s. m. (dou-rou-kou-li). Mamm. Nom d'une espèce de singe du genre sapajou.

DOURRI-EFFENDI (Ahmed), diplomate et écrivain turc, né à Van (eyalet d'Erzeroum), mort en 1722. Il fut successivement président du bureau des comptes de la capitation, ambassadeur en Perse et président du principal bureau des comptes (Basch mouhassebe). On a de lui, outre un *Diwan* et diverses poésies, une *Relation* de son ambassade, publiée à Paris (1810, in-8°), traduite en latin par le jésuite Krudzinski en 1734 et en français par un anonyme (1810, in-8°).

DOUSA (VAN DER DOES, dit en latin), seigneur de Nordwyck, général, historien, critique et poëte latin, né en 1545, mort en 1604. Il remplit plusieurs missions, fut nommé gouverneur de Leyde en 1574, et défendit cette place avec succès contre les Espagnols. Ce fut lui aussi qui fonda l'université de cette ville. Dousa s'est également illustré comme magistrat, comme philologue, comme poëte et comme historien. Son érudition lui avait mérité le surnom de *Varron de la Hollande.* Il a laissé des commentaires sur les poëtes latins, une histoire de la Hollande de 898 à 1218, en vers élégiaques, sous le titre d'*Annales Hollandiæ*, des satires, des épigrammes, etc. Loyal, courageux, incorruptible dans les affaires publiques, invinciblement attaché à la liberté de son pays, Dousa unissait à une grande fermeté une véritable grandeur d'âme, et l'homme privé égalait en lui l'homme politique. — Son fils aîné, Jean DOUSA, né en 1571, mort en 1596, marchait sur les traces de son père, lorsqu'il fut enlevé à la fleur de l'âge. Il suivit les leçons de Juste-Lipse, devint, en 1591, bibliothécaire de l'université de Leyde, et commença, cette même année, la publication d'un poëme sur l'astronomie. La meilleure édition de ses *poésies* latines est celle de Rotterdam (1704, in-12). — George DOUSA, frère du précédent, né vers 1574, mort en 1597, fit un voyage à Constantinople et traduisit en latin les œuvres de George Cadinus sur les *Origines de Constantinople* (1596, in-8°). — François DOUSA, frère du précédent, né en 1577, reçut les leçons de Juste-Lipse et de Scaliger, puis voyagea en France et en Angleterre. Il a publié une édition des *Satires de Lucilius* (1597) et des *Lettres et discours de J.-C. Scaliger* (1600). — Dideric ou Théodore DOUSA, né en 1580, mort en 1663, frère des précédents, entra dans la magistrature, cultiva les lettres et publia avec de savantes notes : *Georgii Logothetæ chronicon Constantinopolitanum* (Leyde, 1614).

DOUSCHAN ou **DUSCHAN** (Etienne), empereur des Serbes de 1336 à 1356. Il était le neuvième descendant de Nemanya, qui parvint à la souveraineté en 1192; aussi est-il souvent désigné lui-même sous le nom de Nemanyitsch IX. Comme roi, comme guerrier et comme législateur, ce prince occupe le premier rang parmi les grands hommes de la Serbie, et il fut de son temps le plus puissant monarque du sud-ouest de l'Europe. Fidèle à la politique de ses prédécesseurs, il se mêla aux luttes intérieures de l'empire grec et prêta toujours son appui au parti qui était en opposition avec la cour de Constantinople. Il plaça sur le trône, en 1341, l'ambitieux prétendant Jean Cantacuzène et se fit céder par lui plusieurs villes et plusieurs territoires importants. Etant ensuite entré en lutte avec ce prince, il lui enleva la Macédoine, battit les infidèles que Cantacuzène avait appelés à son secours et les Turcs Osmanlis qui s'avançaient dans l'Asie Mineure. Il ne fut pas moins heureux contre Louis Ier, roi de Hongrie, dont il détruisit presque entièrement la nombreuse armée; il s'empara ensuite de Belgrade, reprit la Bosnie au ban de cette province, qui s'était révolté, et la garda sous son administration particulière. En 1347, il fit reconnaître sa suzeraineté par la république de Raguse et conquit ensuite la majeure partie de l'Albanie, en sorte que sa domination s'étendit des rives du Wardar et de la Maritza jusqu'à la Bulgarie, qu'il compta même au nombre des provinces soumises à son empire. Souverain d'un aussi vaste territoire, il prit le titre d'*empereur des Roumains* et se fit représenter sur ses monnaies tenant en main le globe du monde surmonté d'une croix. Pour s'affranchir de toute influence ecclésiastique étrangère, il permit aux membres du clergé de ses Etats de se réunir dans un synode à Phères et d'y élire pour leur chef suprême un patriarche particulier. Il s'occupa avec une activité aussi grande de développer la culture intellectuelle de ses sujets. Sous lui, l'agriculture, l'exploitation des mines et le commerce furent dans l'état le plus florissant. Des artistes indigènes dirigèrent la construction et l'embellissement d'un grand nombre d'églises, de couvents, de châteaux et de forteresses. Il chercha également à multiplier, par la transcription des manuscrits, les livres et les chants ecclésiastiques, et encouragea ainsi, le premier, la formation d'une littérature profane et d'une littérature populaire. Enfin il donna à son peuple un code qui nous est parvenu et qui jette une grande lumière non-seulement sur la richesse de son empire, mais encore sur le degré de culture intérieure auquel il l'avait élevé. Ce code, où règne le plus noble esprit d'humanité, forme, avec la *Prawda Ruskaja* (le *Droit russe*) du grand-duc russien Jaroslaw, et avec les *Statuts de Wislicza*, que l'on doit au roi de Pologne Casimir le Grand, la base et la source principale de la législation nationale des Slaves.

DOUSSIN s. m. (dou-sain). Zooph. Syn. de DOULCIN.

DOUSSIN (Louis-Joseph), poëte français, né à Saintes en 1767, mort en 1851. Après avoir exercé la profession de libraire, il fut nommé conservateur de la bibliothèque de Poitiers (1831). Doussin a laissé : *Estelle*, tragédie (Saintes, 1789); *Vatel*, drame burlesque (Poitiers, 1815); le *Fond du sac de l'auteur de Vatel;* des *Fables;* des *Chansons*, etc.

DOUSSIN-DUBREUIL (Jacques-Louis), médecin français, né à Saintes en 1762, mort à Paris en 1831. Il était fils de Jacques-Louis Doussin, qui fonda une école chirurgicale à Saintes en 1779, et frère du précédent. Il pratiqua son art à Paris, où il fut un zélé propagateur de la vaccine. Ce fut lui qui proposa d'établir des dépôts de vaccin sur tous les points de la France. Doussin fonda la Société royale académique et prit part à la création de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Il a écrit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Des glaires, de leurs causes et de leurs effets* (Paris, 1794, in-8°); *De l'épilepsie* (Paris, 1797); *Lettres sur les dangers de l'onanisme* (Paris, 1813); *De la pulmonie* (Paris, 1824); *De la vaccine et de ses heureux résultats* (Paris, 1826); *Des fonctions de la peau et des maladies graves qui résultent de leur dérangement* (1827).

DOUTANCE s. f. (dou-tan-se — rad. *douter*). Doute, soupçon : *J'avais bien une* DOUTANCE *que ça faisait partie de la bande de l'homme noir.* (G. Sand.) ‖ Vieux mot resté populaire dans certains départements.

DOUTANT (dou-tan) part. prés. du v. Douter : *Dieu est tellement en nous qu'en* DOUTANT *de nous nous nous sommes entraînés à douter de lui.* (Ch. de Rémusat.)